Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Course d'orientation

Maison départementale des sports – 7 rue de l'Industrie 38320 EYBENS

N°6 RD CD-27-04-2020

Relevé de décisions

Comité Directeur LAURACO

Lundi 27 avril 2020 – 13h30 – 15h

REUNION TELEPHONIQUE

Bureau et membres	P	E	A		Invités	P	E	A
Bernard DAHY – Président	X				CDCO 01			
Évelyne CAMARROQUE – Vice-présidente	X				CDCO 03			
Rémi BAUDOT	X				CDCO 07			
Jean-Philippe STEFANINI	X				CDCO 26			
Eric MAGLIONE			X		CDCO 38			
Odile PERRIN		X			CDCO 42			
Pierrick MERINO	X				CDCO 43			
Jean Claude RAGACHE	X				CDCO 63			
Christine RAUCOULES	X				CDCO 69			
					CDCO 73			
					CDCO 74			

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Tel : 04 56 00 82 49 – mail : contact@lauraco.fr – site : www.lauraco.net

Siège Social : CROS Auvergne Rhône Alpes – 6 Place Jean-Jacques Rousseau

CS 92013 38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex

1) Formation – Diplômés

Formation : Attente de mi-mai pour avoir une réponse de Franck Dechavanne sur les dates pour la formation animateur. Christine s'en charge.
Diplômés : Un point sur tous les diplômés de la ligue a été finalisé, nous avons décompté 56 Traceurs Régionaux, 23 Contrôleurs des Circuits Régionaux, 10 Délégués Arbitres Régionaux et 7 formateurs dont les diplômes ne sont plus valides.
Un courrier va être envoyé à chaque licencié et président de club.

2) LOUP

Le problème n'est pas fédéral et doit donc être réglé au niveau régional.
La réclamation est à traiter par l'arbitre, avec une réponse écrite. Si le LOUP souhaite faire appel il faut constituer une commission d'appel au niveau régional. La règlementation en la matière est celle du règlement fédéral des compétitions. Le président fait une réponse au club et met en copie le DAR de la course et le responsable de la commission arbitrage de la ligue.

3) Subventions

ANS : la ligue a déposé un dossier pour la formation, le développement, le groupe ligue, le festival O'bivwak et la formation continue.

4) O'OCup et CFC

O'Ocup : Une réunion entre le CDCO01, la FFCO, la ligue et N Greff pour O'Ocup s'est tenue, pour l'instant pas de décision avant les recommandations gouvernementales. La date limite pour se décider sur l'annulation, le report en Août ou en 2021 est fixée au 25 juin.
CFC 2020 : reporté à l'Ascension 2021 – problème pour l'Aréna pas possible à la station, solution à trouver, La FFCO a donné son accord.
Les reports des grandes manifestations FFCO prévues en 2020 sont accordés pour 2021.

5) ANS

Comme prévu lors de la réunion du 14 avril un courrier est envoyé à la FFCO pour transmission à l'ANS.
Ce courrier est en annexe de ce compte rendu.
Chaque responsable de club ou CD peut nous faire remonter ses remarques ou questions à ce propos en écrivant à contact@lauraco.fr

6) **Carte passerelle CROS**

Activité CO n'existe pas, l'information a été transmise au CROS pour modification

7) **O'Bivwak**

Nous avons reçu des courriers d'Autrans-Méaudre, du responsable de la station et d'un élu de la commune, confirmation de l'accord pour 2021, pour la demande de financement la commune n'a pas pris de décision.
La convention avec FFCO faite pour 2021, chèque à envoyer par Rémi fin mai.
Convention avec CDCO38 à refaire à l'identique en changeant la date
CCMV : confirmation subvention de 10000€ pour 2021 accord oral, nous attendons la confirmation écrite
Hébergement : la FOL, à qui nous avions versé un avoir, accepte de le reporter pour une formation.
Le responsable AFRAT a confirmé la réservation et aligne son tarif sur celui de la FOL
L'hébergement pour le week-end de préparation est programmé et réservé

8) **Chômage partiel des agents de développement**

Le dossier a été déposé, nous n'avons pas eu de réponse, donc accordé.

9) **Masters**

Pas d'information du CNOSF, probablement reportés

Prochaine réunion le 11 mai à 13h30

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Course d'orientation

Maison départementale des sports – 7 rue de l'Industrie 38320 EYBENS

ANNEXE

Monsieur le Président de la FFCO
Monsieur le responsable de la commission ANS
Monsieur le secrétaire général de la FFCO

Alors que la campagne d'envoi des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe mise à disposition du mouvement sportif par l'ANS, est bouclée et que les dossiers vont être examinés par la Fédération qui a su fournir des documents clairs au début de la campagne, nous avons souhaité soulever quelques incohérences à la fois dans le timing de cette campagne et dans les objectifs fixés par l'ANS à court et moyen terme.

Concernant le timing et la cohérence avec les années antérieures.

Depuis quelques années sous l'impulsion des DRJSCS, le mouvement sportif et notamment la Ligue Auvergne Rhône Alpes de CO, ses Comités départementaux et ses clubs, ont travaillé à élaborer dès 2016 sous la précédente mandature un projet sportif à l'échelle de notre territoire (PSTF). Un projet cohérent et surtout faisant référence pour l'ensemble de nos structures. Le nouveau dispositif, remplaçant l'ancien CNDS, a fait, avec le soutien de la Fédération, l'objet très normalement de documents de référence et de cadrage transparents pour aider les Ligues, les Comités départementaux et les clubs à instruire leurs demandes. Or que constate-t-on ? Alors que les objectifs de l'ANS auraient dû à minima nous inviter à interroger tout le travail produit jusqu'ici (qui se chiffre en dizaines d'heures pour ce qui nous concerne), pour assurer une continuité dans les projets, le cadre posé par l'ANS ne se réfère à aucun moment à ce travail de mise en cohérence antérieure. Ce qui est pour le moins étonnant, voir contre-productif. De plus la non prise en compte de l'état d'urgence sanitaire actuel, rendant toute concertation, réunion, mise en commun impossibles, avec les Comités départementaux, les clubs, est une maladresse. Que dire du délai de restitution des dossiers qui aurait pu être aménagé ?

ANS : des objectifs dangereux pour la cohérence territoriale des projets.

Il faut tout d'abord noter que dans les grandes lignes on retrouve dans les objectifs de la FFCO, les préoccupations de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, de ses Comités Départementaux et clubs (actions en direction des jeunes, école de CO, stages et mutualisation / cartographie et animation des PPO / Organisation de manifestations locales et « Innovantes », orientées santé/bien-être ou loisirs ou découverte du patrimoine ou sur des formats non « officiels » : longue urbaine, rogaine, etc.), ce dont nous nous félicitons sincèrement. En revanche, l'objectif fixé par l'ANS de 50 % des aides financières

allouées aux clubs à l'horizon 2024 est complètement contre-productif avec des ambitions de mutualisation des actions au niveau d'un département et par voie de conséquence d'une Ligue, notamment en regard de tout le travail sur le PSTF pointé ci-dessus.

En effet, encourager à augmenter, à terme, la part d'aide versée aux clubs, sans référence à un projet territorial global porte le risque de détruire des mécanismes et des habitudes de coopération au niveau départemental patiemment construites. Chaque structure pouvant faire le choix d'un retour en arrière contre-productif. Tentation d'autant plus réaliste que le volume des aides publiques tend chaque année à se réduire, renforçant ainsi la concurrence entre les structures sportives. On constate donc là un objectif, qui plutôt que de favoriser la coopération, l'entraide et le Bien Commun, encourage l'individualisme dans ce qu'il a de plus négatif. A savoir la concurrence et la compétition entre les clubs, au détriment de projets complémentaires et en cohérence les uns avec les autres. Aussi la Ligue Auvergne Rhône Alpes de C.O souhaite que cette incitation à travailler collectivement, clubs, CDCO, Ligue soit sauvegardé, encouragé et légitime les demandes de subventions et que la FFCO lors de l'instruction des dossiers en tienne fortement compte.

Quelques exemples de cohérence et de coopération territoriale : si on privilégie une cohérence territoriale au détriment de projets individuels, pourquoi ne pas considérer qu'une école de CO puisse regrouper sous l'égide du CDCO plusieurs clubs, que les projets cartographiques soient conduits sous maîtrise d'ouvrage du CDCO, avec l'appui des clubs en ce qui concerne cette maîtrise d'ouvrage et le cofinancement, que la réalisation de PPO, qu'ils soient scolaires, patrimoniaux pour le grand public, soit initiée par la Ligue et/ou le CDCO, toujours avec l'appui des clubs et qu'enfin l'organisation des manifestations de proximité soit portée par la Ligue et/ou le CDCO avec le concours des clubs. On peut même considérer, que dans les cas ci-dessus, les aides publiques d'où qu'elles viennent, soient sollicitées par la Ligue et les CDCO, quitte à en reverser une partie aux clubs, selon des accords négociés dans le cadre d'une cohérence de territoire et de projet sportif commun. Ce qui est déjà le cas dans certains départements, comme celui de l'Isère ou du Rhône.

Veuillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations sportives.

Le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Course d'Orientation
Bernard DAHY